

COLAS

Attestation des Commissaires aux comptes sur
les informations communiquées dans le cadre
de l'article L. 225-115 5° du code de commerce
relatif au montant global des versements
effectués en application des 1 et 4 de l'article
238 bis du code général des impôts pour
l'exercice clos le 31 décembre 2016

KPMG AUDIT IS

SIEGE SOCIAL : 1, COURS VALMY - 92066 PARIS LA DEFENSE

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DEFENSE

COLAS

Siège social : 7 place René Clair - 92100 Boulogne Billancourt
Société anonyme au capital de 48 891 749 €

Attestation des Commissaires aux comptes sur les
informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 5° du code de commerce
relatif au montant global des versements
effectués en application des 1 et 4 de l'article 238
bis du code général des impôts pour l'exercice
clos le 31 décembre 2016

COLAS

*Exercice clos le
31 décembre 2016*

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2016**

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité du Président Directeur Général de COLAS. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

COLAS

*Exercice clos le
31 décembre 2016*

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 1 319 259 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris La Défense et Courbevoie, le 20 mars 2017

Les Commissaires aux comptes

K P M G A U D I T I S

FRANÇOIS PLAT

M A Z A R S

DANIEL ESCUDEIRO

GUILLAUME POTEL



COLAS

7, Place René Clair – 92653 Boulogne Billancourt Cedex
Société Anonyme au capital de 48 981 748,50 € - RCS Nanterre 552 025 314 02325

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2017

**Montant global des sommes ouvrant droit aux réductions d'impôts visées à l'article
238 bis du C.G.I au titre de l'exercice 2016
(article 6 de la loi du 01/08/2003 et article 15 de la loi du 30/12/2003)**

Versements au profit d'organismes d'intérêt général, d'associations et de fondations
reconnues d'intérêt public en 2016.

Montant global : 1 319 259 Euros

Fait à Boulogne, le 08 Mars 2017

Le Président-Directeur Général,



Hervé Le Bouc



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 11 AVRIL 2017

Liste nominative des actions de parrainage, de mécénat et des dons aux candidats
ou partis politiques au cours de l'exercice 2016

(Article L 225-115-5° du Code de commerce)

1- Parrainage et mécénat

Fondation Colas
Amico
Amicale Sacer
Amicale des anciens de la Gironde
Centre d'Art Contemporain
Fondation d'Entreprises CHEMSUD
Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)
M.Hiber -Bourse « jeune talent COLAS »
P.Aurélien - Bourse « jeune talent COLAS »
Jazz in Marciac
Association pour le rayonnement de l'Opéra de Paris
Association ALMOHA
Fondation du musée Guggenheim Bilbao
Fondation ESTP
Fondation pour l'Enfance-Fondation Goélands
Fonds de Dotation R20
Association France Asie
Fonds de dotation de l'Ecole Ecosed 2016
Fondation Ecole Centrale Paris
Association NELOP
Association Enfants d'Afrique

2 - Dons aux candidats ou Partis

Néant